

Chloé BOREL et Simon REYNAUD  
Chemin de Prévondens 3  
1521 Curtilles

Greffe municipal de Curtilles  
Place du Collège 1  
1521 Curtilles

Curtilles, le 10 mai 2021

**Révision du plan d'affectation communal (PACom) de la commune de Curtilles –  
Retrait d'opposition**

Madame, Monsieur,

Nous faisons suite à la séance de conciliation du 27 avril 2021 dans la cadre de notre opposition à la révision du PACom de la commune de Curtilles du 15 mars 2021.

A ce propos, nous avons pris note du fait que l'art. 19.1 du règlement du plan d'affectation (RPA) avait été modifié afin de permettre notamment la construction de dépendances sur la surface de l'aire de jardin.

Nous avons également pris note qu'une pompe à chaleur air-eau pourrait être qualifiée d'« objet ponctuel de minime importance » au sens de l'art. 19.1 al. 2 RPA et être ainsi admise au sein de l'aire de jardin.

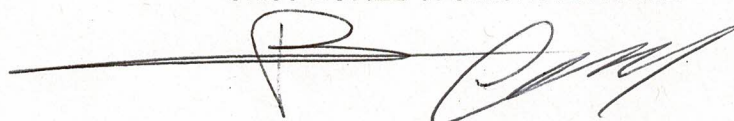
Malgré les assouplissements prévus, nous relevons que l'aire de jardin envisagée restreint les possibilités d'extension de notre maison, ce qui va sans aucun doute faire perdre une partie de sa valeur à notre parcelle.

Nous sommes toutefois aussi conscients que le redimensionnement de la zone à bâtir de Curtilles était obligatoire et qu'il appartient à chacun de consentir à quelques efforts pour y parvenir.

Au vu de ce qui précède et par gain de paix, nous retirons notre opposition du 15 mars 2021.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Chloé BOREL et Simon REYNAUD

The image shows two handwritten signatures in black ink. The first signature is a stylized, somewhat abstract scribble. The second signature is more legible, appearing to be 'Simon Reynaud'.